

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2019

**Président** : Monsieur Didier BAZIN.

**Présents** : MM. Jean Michel NAPIERAY, Jean Christophe PAVY, Dominique MASSON, Patricia THIRIEZ, Nicolas MONLEZUN.

**Absents excusés** : MM. Fatma HEROUALI, Aline REICHENBACH, Aurélie THIRION, Tristan LEROUX qui donne pouvoir à Monsieur Didier BAZIN, Philippe VASSEUR.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique MASSON.

### **Dématérialisation des actes administratifs :**

Afin de permettre la télétransmission des documents à la Sous-préfecture et ainsi de faciliter la gestion des tâches administratives, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération.

### **Virement de crédit :**

Les communes de Saint Pierre Aigle et Dommiers ont acheté ensemble il y a quelques années un tracteur, celui-ci venant d'être revendu pour la somme de 7 000 €, la commune de Saint Pierre Aigle doit reverser sa part à la commune de Dommiers soit 3 500 €.

Afin de pouvoir reverser à la commune de Dommiers la somme dû le Conseil Municipal décide de :

- Prélever la somme de 3 500 € au compte 65548.
- D'affecter cette somme au compte 6718.

### **Achat matériel :**

Le montant de l'achat d'un nouveau tracteur, d'une balayeuse et d'un désherbeur thermique se monte à 51 615 € T.T.C.

Une subvention au titre de la DETR de 55 % du total HT a été accordée.

Une autre subvention au titre de l'API du Conseil Départemental de 25 % du total H.T. a été accordée.

Le reste à charge pour les 2 communes est de 10 323 € H.T. soit 5 161,50 € par commune.

C'est Dommiers qui a porté le dossier, qui acquittera la TVA et appellera la part due par la commune de Saint Pierre Aigle.

### **Questions diverses :**

**Retour sur la fête :**

L'animation de la fête du samedi après-midi et du samedi soir ainsi que le feu d'artifice a été bien appréciée par les habitants. Cependant, un petit regret dû au fait qu'il était difficile de participer à la danse country et de ne pas avoir mis du disco après le feu d'artifice.

#### Aquarelles :

Monsieur Jean-Charles DECOUDUN, artiste peintre de Marizy Sainte Geneviève termine son projet de peindre toutes les communes de la CCRV. Deux aquarelles sont proposées pour un montant de 300 Euros. Le Conseil Municipal accepte l'achat de ces deux aquarelles. Des reproductions pourront être proposées aux habitants des communes.

#### Remblaiement de la carrière / circulation des camions :

Monsieur Jean-Michel NAPIERAY signale une vitesse excessive et un non-respect des feux de signalisation par certains chauffeurs de camions venant décharger les gravats à la carrière. Il demande de relever les numéros des camions et d'avertir la Mairie des contrevenants.

La commission de suivi des travaux se réunira le vendredi 13 septembre 2019 à 10 h 30.

#### Abattage d'arbres route de Vertes Feuilles :

Monsieur Nicolas MONLEZUN signale que cette route au niveau de la forêt est très sale due à l'abattage des arbres sur le talus. Il est rappelé que la route appartient à la voirie départementale et qu'à la fin des travaux, la Mairie veillera à la bonne remise en état de cette route.

Monsieur Nicolas MONLEZUN et Madame Patricia THIRIEZ félicitent Monsieur Jean-Michel NAPIERAY pour la réfection de la fontaine sur le mur de la rue Joseph Petit Brouaud.

Monsieur Nicolas MONLEZUN fait également remarquer que l'entretien des bordures de trottoirs et talus par les agents communaux avec la débroussailleuse est très consommateur de temps et dangereux pour les véhicules passant à proximité et pour les agents, et proposent que les riverains le fassent eux-mêmes.

Monsieur Jean-Michel NAPIERAY répond qu'avec la nouvelle réglementation c'est le seul moyen possible aujourd'hui. A l'avenir, un passage de désherbeur thermique plus précoce permettra d'être plus efficace.

#### Radars pédagogiques :

Deux radars pédagogiques ont été mis en place rue de Coeuvres, ils affichent et enregistrent la vitesse des voitures. Ils seront déplacés sur la rue des Tourelles vers le 15 août.

Monsieur Nicolas MONLEZUN demande où en est le dossier d'installation des stops au carrefour des rues André Bonvalet et route de Coeuvres. Monsieur le Maire lui

répond qu'il n'a pas fait à ce jour de demande et attend les résultats des enregistrements des radars pour savoir si la pose des stops serait judicieuse ou pas.

Monsieur Nicolas MONLEZUN demande également à nouveau si le balayage des gravillons est programmé.

Monsieur Jean-Michel NAPIERAY lui répond que c'est prévu dans le programme d'entretien.

Il demande également où en est le dossier « voisins vigilants » et l'affichage du panneau. Monsieur Jean -Michel NAPIERAY répond que la Mairie n'a pas à ce jour donné de suite car le référent de la Gendarmerie a changé et que les volontaires restent à trouver.

Monsieur Nicolas MONLEZUN fait aussi remarquer que certains soirs, des jeunes crient lors de leurs balades nocturnes et créent des troubles à des heures tardives.

Monsieur le Maire répond que les personnes sont connues, qu'il a déjà rencontré les parents et qu'il les rencontrera à nouveau.

Monsieur Nicolas MONLEZUN relève que certains ne respectent pas l'arrêté bruit le dimanche, il note également que dans certains terrains, des véhicules sont à l'abandon depuis longtemps.

Monsieur le Maire répond qu'un rappel de la réglementation va être fait mais qu'il serait nécessaire de revoir les arrêtés pour les adapter aux nouvelles pratiques.

### **PLUi :**

Le dossier du PLUi de la Communauté de Communes Retz en Valois a été adopté par le Conseil Communautaire en date du 28 juin 2019. Les communes doivent donner leur avis dans les 3 mois. Cela sera suivi d'une enquête publique d'au moins un mois avant approbation définitive pour la fin de l'année.

Le dossier du PLUi est consultable en Mairie de Saint Pierre Aigle aux heures de permanence.

La séance est close à 21 h 30.